



BULLETIN D'ADHESION 2020

Nom:.....Prénom.....

Adresse :

CP :Commune :Pays :

Tél. personnel :Tél. mobile :

E-mail :

Profession :Année de naissance :

Cotisation :	Tranche	Revenus mensuels Adhérent	Cotisation annuelle	
			Avec PalSol*	Sans PalSol*
Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer suivant ses moyens. La grille ci-contre établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel. Il appartient à chacune et à chacun de déterminer librement et en toute responsabilité son niveau de cotisation sur cette base ³ ou de contribuer à hauteur de ses possibilités	1	Moins de 500 € / mois	10 €	5€
	2	De 500 à 1 000 € /mois	25 €	20 €
	3	De 1 000 à 1 500 €/mois	40 €	35 €
	4	De 1 500 à 2 000 €/mois	55 €	50 €
	5	De 2 000 à 2 500 €/mois	70 €	65 €
	6	De 2 500 à 3 000 €/mois	85 €	80 €
	7	De 3 000 à 3 500 €/mois	100 €	95 €
	8	Supérieurs à 3 500 €/mois	120 €	115 €

Je cotise dans la tranche n°..... soit€.

Restez informés ! Nous vous recommandons de choisir la formule avec l'abonnement.

Autres contributions proposées :

Je soutiens les activités de l'AFPS et verse la somme de €.

Nouveau : vous pouvez désormais soutenir régulièrement l'activité et les campagnes de l'AFPS par virement périodique. Nous consulter.

J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de €

Je suis intéressé par les parrainages d'enfants ou de prisonniers et souhaite recevoir des informations.

Je verse la somme totale de€ à l'ordre de Palestine 13

Chèques à l'ordre de Palestine13

- La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel.

Adressez vos chèques à Palestine 13 –c/o La Cimade, 8 rue Jean-Marc Cathala, Marseille 2^e

*PalSol est la revue éditée par l'AFPS nationale

PALESTINE 13 - Groupe marseillais de l'AFPS

Association France Palestine Solidarité

c/o La Cimade, 8 rue Jean-Marc Cathala, 13002 Marseille

asso.palestine13@gmail.com - www.assopalestine13.org